

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

OBJET :
Avenant à la
convention de
délégation de
service public du
service extérieur
des Pompes
Funèbres
Intercommunales

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
23 mars 2023

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Hélène GIRAL à Sabine CHABERT.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Pierre BARBAUD, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Véronique CORROIR, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Prescillia GRANIER, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Bruno POMART, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Gérard MONDRAGON.

Signature

Secrétaire de séance : Danielle FABRE.

Monsieur le Président indique que le titre 3 : Dispositions financières et comptables de la convention de délégation de service public du service extérieur des Pompes Funèbres Intercommunales comprend divers indices. Or, il s'avère que certains indices ont disparu.

A cet effet, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de prendre un avenant à ladite convention afin d'ajouter l'article 21.4 ci-après à ladite convention.

Article 21.4 : Disparition d'indices

En cas de disparition d'indice, les parties se mettent d'accord pour prendre un indice se rapportant au même domaine et ayant une évolution cohérente avec l'indice précédent. En cas de différend entre les parties, l'indice sera fixé dans le cadre d'une conciliation conformément à l'article 38. Si les parties ne parviennent toujours pas à se mettre d'accord, un expert désigné par la partie la plus diligente fixera cet indice. Ce dernier sera rémunéré par le délégataire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du service extérieur des Pompes Funèbres Intercommunales.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 29 mars 2023

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Danielle FABRE

Philippe GREFFIER